

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absents : M.SIMON Didier, Mme VILLARET Caroline

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

96-2021 - Vie associative – Renouvellement de la convention avec le Conseil de la vie associative

Vu le bureau du 7 juin 2021,

Vu la commission «Commission Vie culturelle et associative, animations locales» du 18 mai 2021,

Le Conseil de la vie associative (CVA) accompagne les associations thoréfoléennes depuis 1993. A ce titre, une convention fixe les relations partenariales entre l'association et la commune. Cette convention étant aujourd'hui arrivée à son terme, il est nécessaire de la renouveler.

Conformément à ses statuts, le CVA poursuit les objectifs suivants :

- Être une instance d'écoute, de réflexion, de concertation et d'information en direction de l'ensemble des associations.
- Soutenir et encourager les initiatives qui luttent contre le cloisonnement, favorisent la participation et prennent en compte la dimension éducative et sociale de la vie associative.
- Soumettre à la commune toutes propositions utiles en vue de l'organisation et du développement de la vie associative.
- Favoriser et soutenir les synergies dans les actions à caractère associatif en direction de l'ensemble de la population et favoriser l'intergénérationnel.
- Développer l'information entre associations et auprès de la population.
- Organiser et animer chaque année le forum des associations.
- Organiser des sessions de formation en direction des bénévoles des associations.

Après débat et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention, conclue pour une durée de trois ans, entrera en vigueur à la date de sa notification.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

